Département de HAUTE-SAVOIE
Arrondissement de BONNEVILLE
Canton de CHAMONIX
Commune de
VALLORCINE

Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le

ID: 074-217402908-20230828-23\_06\_08-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	8
procuration	1

L'an deux mil vingt-trois le mercredi 28 août, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 24 août 2023

<u>Objet</u> N° 23/06/08

Présents

Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame

Maryvonne ALVARD

Représentés

Madame Rachel ROUSSET donne pouvoir à M. Jérémy VALLAS

Absents excusés

Mesdames Guyonne FOURNIER et Rachel ROUSSET

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Convention d'assistance technique Pôle de Compétence Monsieur le Maire présente le projet de convention d'assistance technique entre le département de la Haute-Savoie et la commune de Vallorcine. Cette convention a pour objectif de définir la nature de l'assistance technique fournie à la commune de Vallorcine, pour une durée de trois mois à partir de sa signature, dans le cadre du pôle de compétence.

Cette assistance technique prendra la forme d'une étude pré-opérationnelle afin de soutenir la commune dans son projet de réhabilitation des logements sociaux.

Au travers de cette convention le département s'engage à mettre à disposition de la commune 4,5 jours d'expertise de professionnels reconnus dans les domaines de la construction, de l'aménagement, de l'urbanisme, etc. L'intégralité de la mission sera prise en charge financièrement par le Département.

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la convention d'assistance technique entre le département et la commune de Vallorcine
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance technique.

Ainsi fait et délibéré, Au registre suivent les signatures, Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jérémy VALLAS

Acte certifie exécutoire le :

Télétransmis en Préfecture le : 6/09/2023

Notifié ou publié le :

La secrétain

Maryvonn

La présente délibération est transmise à : Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville

Madame le Trésorier de Sallanches

Envoyé en préfecture le 20/09/2023 Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le

ID: 074-217402908-20230828-23\_06\_08-DE